

Objet : Modifications d'admission pour l'accueil au Multi Accueil et à la Micro Crèche du Lac d'Aiguebelette.

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Intercommunal d'Action Sociale du LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois mars à 18 heures 30

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO,

Présents : MMES MRS. ALLARD, BOIS, FRANCONY, LAVOREL, POLLET, SOMVEILLE ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS ANDRIOT, GALOCHE (Pouvoir à S. FRANCONY). MARACHAIS, VEUILLET, TAVEL.

Date d'envoi de la convocation : 20/02/2026

Secrétaire de séance : Sandra FRANCONY

Monsieur le Président,

Indique la nécessité de rappeler qu'à la suite de la modification de statut des deux structures, la CAF de la Savoie souhaite que chaque structure ait son propre règlement de fonctionnement.

Explique qu'il faut modifier les conditions d'admission des familles dans chacun des règlements de fonctionnement,

Précise qu'à compter du 03 mars 2026, les familles travaillant sur la communauté de communes pourront accéder à l'accueil dans les structures,

Présente à l'assemblée les deux règlements de fonctionnement tenant compte de cette modification,

Invite le conseil d'administration à délibérer pour approuver le règlement de fonctionnement des deux structures tels que présentés précédemment.

En conséquence, le Conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le règlement de fonctionnement des deux structures comme intégrant les modifications présentées précédemment.

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet ;

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Pascal ZUCCHERO



Secrétaire de séance
Sandra FRANCONY